

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP

2020

PAYS DE LA LOIRE

Validé le 17 Décembre 2019

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP





Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....	5
▶ Le plan stratégique Horizon 2020	6
▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Pays De La Loire.....	8
Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention	11
▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires	13
▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats	17
▶ Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité.....	23
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	25
▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale	28
Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées	34
▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence	36
▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires.....	38
▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE	46
▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	48
▶ Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage.....	50
▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS	51
▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	53
Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....	57
▶ Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail »	59
▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail	61
▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques	63
Programme prioritaire n°4 : digital.....	66
Programme prioritaire n°5 : Moyens internes pour un organisme agile et compétent	68







INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTB veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.



► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficacité sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;



2. Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;



3. Favoriser systématiquement une approche partenariale ;



4. Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;



5. Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;



6. Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.



Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTB et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.



► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National le 2 octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil régional.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)
- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.



- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Les actions du plan de prévention de la région Pays de La Loire sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :
Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.
2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :



- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6 sont déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

1-2.1 Offre de service et outils

L'OPPBTP a pour mission de faire progresser toutes les entreprises dans la gestion de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, nous disposons d'une offre variée de services comprenant des documents et outils. Pour rendre notre offre lisible, compte tenu de la diversité des entreprises du BTP et de la variété des demandes et besoins de nos clients, il nous importe d'avoir une visibilité globale de notre offre et de faciliter la connaissance de la complémentarité des services.



A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

En interne, l'agence a assuré l'appropriation et le déploiement :

- De nouveaux outils terrain exploitables avec l'application KIZEO : diagnostic Travaux en Hauteur, analyse AT ...
- D'outils de diagnostic des niveaux de culture prévention
- De l'Offre de service, notamment de la démarche « Accompagnement Chef Entreprise » par 2 collaboratrices
- A la contribution de retours d'expérimentations des outils.

En externe, l'agence a assuré :

- Le déploiement de nouvelles interfaces comme l'appli PREV'APP_Échafaudages



- ➔ La mise en œuvre de démarches expérimentales collectives et / ou individuelles sur le développement de la culture prévention

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Pour l'année 2020, les actions se concentreront en majorité sur l'appropriation et/ou l'approfondissement des fondamentaux de l'offre de services aux entreprises ainsi que le déploiement opérationnel. La maîtrise de la gestion amont de la relation client reste un enjeu prioritaire pour les agences à organiser avec le soutien de la Direction Opérationnelle et de la Direction Services Prestation offre de services.

NOTRE CIBLE

- ➔ Les partenaires volontaires pour des démarches collectives ACE (Accompagnement Chefs d'Entreprises)
- ➔ Les entreprises structurées pour des accompagnements individuels culture prévention

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Appropriation et Déploiement en Interne	Poursuivre l'appropriation des outils	OPPBTP PdL
	Contribuer au retour d'expérimentation des outils (hopp'timisons)	OPPBTP PdL
	Accompagner les équipes sur l'écoute, l'analyse du besoin, et sur l'offre de services	OPPBTP PdL
Expérimentation en Externe	Poursuivre des expérimentations individuelles ou collectives de démarche Culture Prévention	Entreprises et autres acteurs du BTP / Partenaires BTP
	Partager le retour d'expérience collectivement	Entreprises et autres acteurs du BTP / Partenaires BTP
Mesure et évaluation de l'impact	Valoriser la performance et l'exemplarité des accompagnements auprès de la branche BTP	Partenaires BTP



1-2.2 Approche positive / Prévention et Performance



Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Nous avons initié l'appropriation des éléments de langage de l'approche positive et Prévention & Performance.

Notre référent Prévention & Performance a réalisé 3 études de cas :

- ➔ Utilisation d'un drone pour métré de couverture couplé à un logiciel de gestion (métré, devis, préparation de chantier et facturation)
- ➔ Torche aspirante pour fumée de soudage sur potence
- ➔ Torche aspirante pour fumée de soudage sur groupe mobile



2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Consolider en interne la compréhension et l'exploitation de l'approche positive de la prévention comme nouveau paradigme de communication et d'usage vers nos partenaires.
- ➔ Faire évoluer les acteurs externes vers l'acceptation de cette nouvelle approche de la prévention.
- ➔ Mobiliser les entreprises et changer le regard sur la prévention vers un outil de management et comme levier de performance globale.
- ➔ Etendre et consolider la portée de notre message grâce aux travaux académiques menés par nos services supports nationaux.

NOTRE CIBLE

- ➔ Les Organisations Professionnelles (réunions de section) et autres partenaires
- ➔ Les grandes entreprises

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Changer notre regard sur la prévention des risques professionnels du BTP	Poursuivre l'appropriation de l'équipe sur les éléments de langage de l'approche positive et Prévention & Performance	OPPBTP PdL
	Intégrer dans chaque réunion de promotion, quelques soient les thèmes abordés, P&P et l'approche positive	Entreprises et autres acteurs du BTP / Partenaires BTP
Développer nos outils vers nos cibles extérieures	Exploiter les nouveaux contenus des parcours A (Bac+2/+3) et Parcours B (Bac+5 – Ingé technique) dans les partenariats existants ou à venir.	Etablissements d'enseignement supérieur
Améliorer notre base de connaissance P&P	Mobiliser les partenaires sur la pertinence de recherche associée de cas P&P	Partenaires BTP
	Mener 3 nouvelles études P&P : thèmes insuffisamment illustrés, MOA/CSPS / BIM / MASE / ISO / Lean	Entreprises et autres acteurs du BTP / Partenaires BTP
Participer à la mutualisation des connaissances P&P	Participer aux deux réunions de REX des référents (au niveau national)	OPPBTP PdL
Nos indicateurs	Nombre de réunions de promotion Prévention & Performance Nombre d'études de cas Prévention & Performance	



► SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

1-3.1 Promotion de la Prévention





A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS (CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL) ?

La promotion des interfaces MonDocUnique Prem's et PréventionBTP En direct a été mis en place sous forme de publicité sur Internet principalement.

Sur la région Pays de La Loire, on comptabilise depuis leurs créations :

- 474 entreprises avec un Document Unique issu de l'outil MonDocUnique Prem's
- 373 tickets prévention.

Concernant l'offre d'information, une sélection de références documentaires a été médiatisée sur les réseaux sociaux et médias web BTP.

Concernant la thématique Travaux en hauteur, 2 temps forts multimédia ont permis de créer de la visibilité via les supports de campagne « Travaux en Hauteur, pas le droit à l'erreur », le site dédié et les supports OPPBTP.

Enfin, la promotion des innovations en matière de santé-prévention dans le BTP en provenance de l'accélérateur de start-up est réalisé via des articles, communiqués, vidéos, présence sur salons.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Assurer la visibilité locale et nationale des messages de prévention ciblés et renforcer la promotion des services de l'OPPBTB.

NOTRE CIBLE

- ➔ Les Organisations Professionnelles et Syndicales
- ➔ Les Services de Santé au Travail (SIST)
- ➔ Les autres partenaires

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Valoriser et promouvoir nos outils digitaux (via les newsletters, les réunions d'information, ...)	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...)
	Fournir un article de promotion de la prévention (un tous les 2 mois) destiné aux entreprises adhérentes	



1-3.2 Partenariat avec nos Organisations Professionnelles & Syndicales



A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Le mode de fonctionnement en partenariat est bien ancré dans la région Pays de la Loire. De ce fait, les Organisations Professionnelles (OP) du BTP sont les partenaires essentiels pour notre région. Elles relaient de manière efficace les actions de prévention au bénéfice des entreprises adhérentes du BTP et de leurs salariés, notamment par le biais de leurs newsletters. Ce sont 38 actions de promotion et 306 participants autour :

- De réunions de promotion ciblée « Travaux en Hauteur » ;
- De réunions de promotion « Autres thèmes » ;
- La participation à quelques AG, et autres manifestations ;
- La Participation et l'animation de sessions prévention (FRTP, FFB, SCOP BTP Ouest).

Début 2019, les secrétaires et/ou présidents régionaux et départementaux ont été rencontrés pour établir un bilan de l'année passée et ouvrir sur de nouvelles perspectives sur la base de notre PRP.

2 évènements clés ont marquées cette année 2019 :

- La signature de la convention avec la fédération régionale des SCOP BTP Ouest le 20 Mars 2019.
- La signature de la convention avec la fédération régionale et les fédérations locales FFB le 4 Juillet 2019.

La Capeb Vendée maintient sa dynamique prévention avec une commission Hygiène et sécurité qui se réunit 4 fois par an et dans laquelle nous disposons d'un temps dédié pour la promotion de notre offre de service.

La FRTP poursuit sa dynamique avec le partenariat DFI TP, les commissions prévention et l'observatoire DT DICT.



Les SCOP BTP Ouest insufflent une nouvelle dynamique par l'organisation de réunions prévention par thématique chez les adhérents (évaluation des risques professionnels, accueil des nouveaux arrivants).

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Valoriser et promouvoir notre offre de service et nos outils digitaux auprès des OPS.
- ➔ Faire vivre les conventions de partenariats signées en 2019. Les piloter et les mettre en mouvement. Faire vivre les instances de pilotage, suivre le plan d'action, évaluer les actions mises en place et valoriser les bonnes pratiques.
- ➔ Etablir de nouvelles conventions, notamment avec la CAPEB.
- ➔ Agir en prévention dans chaque département en s'appuyant sur les relations partenariales entre nos conseillers et les permanents des Organisations Professionnelles.

NOTRE CIBLE

- ➔ Les Organisations Professionnelles et syndicales
- ➔ Les partenaires de la branche
- ➔ Les ambassadeurs de la prévention
- ➔ Les entreprises ciblées H2020.

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS OPS	ACTEURS
Animer le partenariat	Rencontrer les Secrétaires Généraux et/ou les Présidents départementaux et régionaux pour présentation du bilan d'activité 2019 et du Plan Régional Prévention 2020	Organisations professionnelles
	Intervenir en CA, AG ou toutes autres manifestations locales pour porter un message positif de prévention	Organisations professionnelles et syndicales
	Impliquer les membres du Conseil du Comité Régional (CCR) dans l'animation du partenariat	Membres CCR
Développer le partenariat	Former les permanents, notamment les chargés de développement, à nos outils, pour relayer auprès des entreprises	Organisations professionnelles
	Identifier, promouvoir et déployer des actions partenariales à destination des entreprises adhérentes (Dirigeant / atelier PPSPS / Mode Opérateur SS4 / Atelier DU PA / CSE / Chargé Prévention ...)	Entreprises et autres acteurs du BTP
Piloter et déployer les actions locales	Programmer et piloter les COPIL des conventions existantes	Organisations professionnelles
	Développer de nouveaux partenariats	Organisations professionnelles et syndicales



Contribuer à l'animation de thématiques prévention	Participer aux réunions de sections professionnelles de la cible Travaux en Hauteur	Entreprises BTP / Organisations professionnelles
	Participer aux actions spécifiques prévention organisées par les OP (sessions Hygiène Sécurité, Journée de la Prévention, ...)	Entreprises et autres acteurs du BTP / Partenaires BTP
	Intervenir en réunion "jeunes dirigeants" "commission femmes" "conjointes d'artisan" ...	Entreprises et autres acteurs du BTP / Partenaires BTP
Nos indicateurs	Nombre de conventions signées localement sur le nombre de conventions potentielles Nombre d'ateliers DU Nombre de réunions d'information Nombre de comptes rendus de COPIL transmis/ nombre de conventions signées (sur 12 mois glissants)	

FICHE ACTION AUTRES PARTENAIRES (CARSAT, DIRECCTE ...)

L'agence va poursuivre le déploiement des actions existantes avec les partenaires institutionnels (CARSAT, DIRECCTE) sur 2020 et notamment au travers du lancement d'une nouvelle convention régionale Travaux en Hauteur et le bilan du PRST3.



AXES PRIORITAIRES	ACTIONS INSTITUTIONNELS	ACTEURS
Animer le partenariat	Participer au Jury du Prix du Moniteur	Jury du Prix du Moniteur
	Participer à au moins une réunion EGF BTP	EGF BTP
	Animer et participer aux réunions régionales de concertation CARSAT DIRECCTE OPPBTP (une par mois)	CARSAT DIRECCTE
	Contribuer aux réunions partenaires (Croct, CPP, CTR, pilotage PRST3)	CARSAT DIRECCTE
	Animer et/ou Participer aux groupes de travail PRST3 (2 fois /an)	DIRECCTE
Piloter et déployer les actions locales	Programmer et piloter les COPIL de la convention CARSAT / OPPBTP	CARSAT



SP1-3.3 Partenariat avec les SIST



A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

- ➔ Le Plan Régional Santé au Travail 3 favorise la continuité des partenariats avec les SIST.
- ➔ L'agence Pays de La Loire reste acteur dans les fiches action « Travaux en Hauteur » et « Amiante » inclus dans le CPOM de l'Amebat.
- ➔ La convention avec le STCS se poursuit.
- ➔ Une convention tripartite avec le SMIA et la FFB 49 a démarré pour structurer nos partenariats, la complémentarité de notre offre de service et nos ressources.
- ➔ Des actions ponctuelles sont menées avec le GIST et le SMIE.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Poursuivre les relations et les partenariats en cours avec les Services de Santé au Travail et en assurer le suivi.

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Développer le partenariat	Impliquer les membres du Conseil du Comité Régional dans l'animation du partenariat	Membres CCR
	Former les permanents, notamment les IPRP et ASST, à nos outils, pour relayer auprès des entreprises	Services de Santé au Travail
Engager	Favoriser et faciliter la participation d'un SIST aux études métiers électricité	AMEBAT
Piloter et déployer les actions locales	Programmer et piloter les COPIL des conventions existantes	STCS / SMIA
Contribuer à l'animation du partenariat	Participer aux actions spécifiques prévention organisées par les SIST	Services de Santé au Travail



► SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE



Des actions qui comptent

"L'évaluation des risques a déclenché une vraie démarche d'amélioration des conditions de travail et de la sécurité dans mon entreprise. Faire une évaluation ce n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, ce sont les actions qui en découlent, même les plus simples."
Emmanuel Marie – Électricité – 7 salariés

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés au niveau national, ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

L'agence a poursuivi la promotion du nouvel outil MonDOCunique Prem's chez tous les partenaires. Cet outil est en ligne sur le site PRST3 de la Direccte Pays de La Loire.

L'agence accompagne les entreprises du BTP en s'appuyant sur l'outil MonDOCunique Plus. Des ateliers « Document Unique – Plan d'Actions » collectifs ont été organisés, en partenariat avec les OP, les SIST et les BTP CFA. A fin Novembre, 15 ateliers ont été animés, avec la participation de 80 entreprises. Les actions « Document Unique » en individuel ont concerné 24 entreprises, principalement dans le cadre de situation d'urgence.



2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Poursuivre la planification des ateliers « Document Unique – Plan d'Actions » avec les OP et partenaires (SIST, CFA BTP).
- ➔ Poursuivre et élargir la promotion de monDOCunique Prem's auprès des OP et partenaires, en accompagnant les permanents dans l'appropriation de l'outil pour en faciliter le relais.
- ➔ Auprès des CFA, structurer une approche positive, impliquer les mandants et développer un argumentaire pour recruter les entreprises et organiser les ateliers.

NOTRE CIBLE

- ➔ Les entreprises ciblées avec les organisations professionnelles ;
- ➔ Les entreprises identifiées par les services de santé au travail ;
- ➔ Les entreprises avec apprenti(s) dans les BTP CFA.

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Valoriser et promouvoir monDOCunique Prem's	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...)
	Fournir un article de promotion de la prévention (un tous les 2 mois) destiné aux entreprises adhérentes	
Développer le partenariat	Former les permanents, notamment les chargés de développement, à notre outil monDOCunique Prem's, pour relayer auprès des entreprises	Organisations professionnelles
	Former les permanents, notamment les IPRP et ASST, à notre outil monDOCunique Prem's, pour relayer auprès des entreprises	Services de Santé au Travail
	Former les adjoints techniques et formateurs, à notre outil monDOCunique Prem's, pour relayer auprès des entreprises	Les CFA
Animer	Poursuivre la planification et l'animation des ateliers « Document Unique – Plan d'Actions »	Organisations professionnelles / Services de Santé au Travail, CFA / entreprises BTP
Nos indicateurs	Nombre d'ateliers DU total (OPBTP, OP, SIST, CFA, , ...)	



► SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

NOS PRODUITS PHARE

PREV'ACTION
Une offre de formation pour développer la culture Prévention et mobiliser tous les acteurs de l'entreprise

PREV'ACTION se décline en 5 programmes ayant des objectifs et des méthodes pédagogiques adaptés à chaque public. Ces formations peuvent être suivies indépendamment les unes des autres.

<p>Pour la direction, qui définit, pilote et gère la stratégie de prévention</p>		<p>PREV'ACTION DIRIGEANTS [1]</p> <p>Anticiper les nouveaux risques, motiver et convaincre les équipes, mesurer les actions</p>	
<p>Pour l'encadrement, qui organise et gère la prévention dans l'entreprise</p>		<p>PREV'ACTION ENCADREMENT [3j] </p> <p>Connaitre et appliquer les règles, savoir les transmettre et faire progresser les équipes</p>	
<p>Pour les chefs d'équipe qui mettent en œuvre la prévention sur le chantier</p>		<p>PREV'ACTION CHEFS D'EQUIPE [2j]</p> <p>Identifier les responsabilités, savoir justifier et faire respecter les consignes</p>	
<p>Pour les opérateurs, qui appliquent la prévention dans leur métier</p>		<p>PREV'ACTION PERSONNEL D'EXECUTION [1] </p> <p>Connaitre les risques de son métier, et ceux liés à la co-activité</p> <p>PREV'ACTION OPERATEURS [1/2j]</p> <p>Connaitre les risques de son métier et se responsabiliser sur son chantier</p>	

NOS MODULES E-LEARNING

D-clic
Prévention

Des modules de 15 minutes pour s'informer et tester ses connaissances en individuel ou en collectif lors de réunion sécurité.

Des modules au cœur du CHANTIER

Scannez et retrouvez notre dernière collection D-clic. Consultation et téléchargement gratuits.

- Découpeuse thermique
- Organiser les actions de prévention
- Travailler à proximité des réseaux
- ...

Minute
Prévention

Des modules de 2 à 3 minutes pour informer les équipes sur les risques au quotidien.

Scannez et retrouvez notre dernière collection Minute prévention. Consultation gratuite sur notre chaîne youtube.

- Le risque routier
- Le casque de protection
- Les risques UV dans le BTP
- ...

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.

Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise

- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.

Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.



A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Le ciblage pour la promotion de la formation a été défini conformément à notre plan Horizon 2020, avec un couplage de la montée en compétence des dirigeants, de l'encadrement et des compagnons, et de l'accompagnement de l'entreprise dans une évolution de son niveau de culture prévention :

- Les entreprises accompagnées dans le cadre des campagnes nationales, d'une situation d'urgence, d'un CHSCT/CSE ..., y compris des grandes entreprises régionales à hauteur de 30%
- Les filiales grands groupes, notamment dans le cadre des conventions de partenariats à hauteur de 30%
- Les demandes entrantes d'entreprises du BTP, de maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre ... à hauteur de 40%

L'animation du groupe de pilotage agence de la promotion de la FPC nous a permis de progresser et d'actualiser tout au long de l'année notre cible et notre stratégie.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- Promouvoir la formation professionnelle continue en tant qu'outil essentiel au développement des compétences prévention au sein des entreprises (GBF et groupes régionaux) avec une stratégie de ciblage, planification, action et mesure.
- Coupler notre offre de conseil avec la formation professionnelle continue pour développer les niveaux de culture prévention des entreprises ciblées et donc leur performance.
- Poursuivre la montée en compétence des collaborateurs
- Bâtir de nouveaux partenariats
- Assurer une prise de contact ou un suivi avec l'entreprise dans le cadre de formations issues du parcours « Formation »





NOTRE CIBLE

Nous allons poursuivre des actions de promotion de la formation professionnelle continue de manière ciblée, et en particulier les formations à la culture prévention, valeur ajoutée essentielle à la démarche de conseil.

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir notre offre FPC	Valoriser et promouvoir le parcours formation (via les newsletters, les réseaux sociaux, les réunions d'information, ...)	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...)
	Fournir un article de promotion de la FPC destiné aux entreprises adhérentes	
Cibler & développer notre offre de service formation	Développer la promotion de la formation professionnelle continue en tant qu'outil essentiel au développement des compétences prévention au sein des entreprises (GBF et groupes régionaux) avec une stratégie de ciblage, planification, action et mesure.	Entreprises BTP
	Identifier et rencontrer des filiales grands groupes et groupes entreprises régionales pour présentation de notre offre de service	Entreprises BTP
	Identifier de nouveaux partenariats et développer la FPC	OPPBTP PdL
	Participer à l'ingénierie de la formation	OPPBTP PdL
Coupler l'offre Conseil & Formation	Poursuivre la montée en compétence des collaborateurs de l'agence Pays de La Loire sur notre offre de formation	OPPBTP PdL
	Accentuer le couplage de notre offre de conseil avec la formation professionnelle continue pour développer les niveaux de culture prévention des entreprises ciblées et donc leur performance.	Entreprises BTP
Animer la montée en compétence	Bénéficier de l'expertise BTP lors de l'animation des formations	Entreprises BTP
Mesurer et valoriser notre impact	Assurer un suivi des formations du parcours Culture Prévention auprès du CE	Entreprises BTP
Nos indicateurs	Nombre de formations réalisées et de stagiaires formés / prévisionnel	



► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE



Espace Enseignants



Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST¹ adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au [niveau national](#) ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) [au niveau national](#) ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

¹ BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS



A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Cette année 2019 a été riche en retour d'expérience avec :

- ➔ La signature d'une convention de partenariat avec le BTP CFA régional
- ➔ La rencontre des directeurs des CFA du réseau CCCA-BTP et du CFA de la CCI de Cholet pour promouvoir notre offre de service et élargir nos partenariats
- ➔ Un nombre conséquent d'interventions en formation initiale supérieure
- ➔ La désignation de deux référents à l'agence pour développer des relations de proximité avec les différents établissements :
 - Elodie Venthenat pour la Formation Initiale Professionnelle
 - Christophe Moureaux pour la Formation Initiale Supérieure

Nos accompagnements FI PRO

- 33 sessions 100 min, 1460 apprentis
- 8 interventions en formation Maître d'Apprentissage
- 3 ateliers « Document Unique – Plans d'Actions »
- 2 réunions d'information à destination des formateurs

Nos accompagnements FI SUP

- IUT Saint Nazaire > DUT GCCD (Génie Civil Construction Durable) 1ère et 2^{ème} année
- IUT Gavy (à Saint Nazaire) - Licence Pro GTECCD
- POLYTECH Nantes - Site de Gavy à Saint Nazaire GTECCD
- IUT Saint Nazaire - Licence LPMRB (Licence Pro Bâtiment Construction Spécialisée Maintenance et Réhabilitation Bâtiment)
- UCO Laval Licence Pro Peinture Aménagement et Finition
- ECOLE SUPERIEUR DU BOIS 3ème cycle Production et Logistique et licence Pro Bois et Ameublement
- ITII 1ère et 2^{ème} année / Ecole Centrale de Nantes
- Formation Responsable Technique dans les BTP CFA Vendée et Maine et Loire
- CQP Aide conducteur de travaux en partenariat avec l'IFRB

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Déployer sur le territoire les grands axes de la convention de partenariat avec le BTP CFA régional
- ➔ Accompagner les CFA du réseau CCCA-BTP et les autres CFA dans la gestion de la prévention des risques professionnels
- ➔ Développer un nouveau partenariat avec les Compagnons du devoir
- ➔ Développer de nouveaux partenariats avec l'Ecole Supérieure du Bois
- ➔ Trouver de nouveaux relais pour animer nos modules



NOTRE CIBLE

- ➔ Le BTP-CFA région et les 5 CFA du réseau CCCA-BTP
- ➔ Les autres CFA
- ➔ L'IUT de Génie Civil
- ➔ L'Ecole Supérieure du Bois
- ➔ Les lycées professionnels

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir et développer la FI PRO	Valoriser et promouvoir nos outils digitaux (via les newsletters, les réunions d'information, ...)	BTP CFA régional / CFA du réseau CCCA BTP et autres CFA
	Développer de nouveaux partenariats	OPPBTB PdL
	Accompagner les CFA du réseau CCCA-BTP et les autres CFA dans la gestion de la prévention des risques professionnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les apprentis : animation des 100 minutes ▪ Accompagner les formateurs : Atelier Pédagogique En Prévention, zoom chantier, espace enseignants, CSE, contrat d'accompagnement... ▪ Accompagner les maîtres apprentissages : formation maître apprentissage, atelier « Document Unique – Plan d'Actions » 	BTP CFA régional / CFA du réseau CCCA BTP et autres CFA
Promouvoir et développer la FI SUP	Poursuivre et enrichir l'animation de modules par le déploiement de nouveaux parcours	IUT Génie Civil et Construction (parcours A) et Ecoles d'Ingénieur (parcours B)
	Développer de nouveaux partenariats	Ecole Supérieure du Bois
	Poursuivre la montée en compétence des collaborateurs de l'agence Pays de La Loire et nos prestataires externes sur notre offre de formation initiale supérieure	OPPBTB PdL / Prestataires
Nos indicateurs	Nombre de conventions actives avec les CFA du réseau CCCA-BTP Nombre d'ateliers pédagogiques en prévention (APeP) animés et nombre d'enseignants formés Nombre d'atelier DU pour les entreprises et nombre de stagiaires Nombre de sessions 100 mn pour la vie et nombre de participants Nombre de participation aux CSE des CFA du CCCA BTP et de participants Nombre d'IUT avec une intervention de l'OPPBTB dans le cursus GCCD (Génie Civil Construction Durable)	



2020 : L'AMBITION NATIONALE & DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

En 2020, dans la continuité de 2019, les activités principales avec le MASE au niveau national sont :

- ➔ Actions de promotion de MASE via internet, PréventionBTP et divers médias,
- ➔ Promotion des services et outils de l'OPPBTP et de ses formations via divers médias
- ➔ Analyse de faisabilité d'études d'impact et performance du système MASE, réalisation si résultats positifs

Au niveau de l'agence Pays de La Loire, sous l'égide de notre correspondante MASE :

- ➔ Maintien de relations régulières avec les associations MASE ;
- ➔ Maintien de la participation à des réunions rassemblant des adhérents MASE ;
- ➔ Recherche d'entreprises candidates et réalisation d'études de cas P&P permettant de valoriser l'apport du système MASE ;
- ➔ Promotion des services et outils de l'OPPBTP et de ses formations aux associations MASE et aux entreprises BTP adhérentes à ces associations (dans le cadre de leurs réunions)

NOTRE CIBLE

- ➔ L'association MASE Atlantique
- ➔ Les entreprises MASE

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Animer le partenariat	Valoriser et promouvoir nos outils digitaux (via les newsletters, les réunions d'information, ...), notre offre de formation dont la gamme Prev'action, nos études Prévention & Performance	MASE atlantique
	Participer aux réunions d'information et manifestations organisées par le MASE Atlantique	Entreprises MASE / MASE atlantique
	Valoriser le retour d'expérience des entreprises MASE lors du jury des MASE Awards	Entreprises MASE / MASE atlantique
	Identifier des cas Prévention & Performance pour valoriser le système de management MASE	OPPBTP PdL / MASE atlantique
Nos indicateurs	nombre de participations/interventions aux réunions et manifestations des associations MASE Nombre et nature des formations réalisées avec les entreprises en démarche MASE	

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. Au niveau national comme au niveau de la région Pays de La Loire, la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTB et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.



- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de **l'amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de **« réduire les risques sur des cibles prioritaires »** et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordinateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE



Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTB aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Dans l'agence, nous avons :

- mis en place des réunions de concertation régionales mensuelles avec la Direccte, et la Carsat
- accompagné les entreprises :



- 21 accidents dont nous avons eu connaissance, dont 15% des entreprises concernées se sont engagées dans un contrat d'accompagnement avec un plan d'action prévention structuré
- 20 autres demandes d'aide suite à situation d'urgence. Toutes ces demandes ont fait l'objet d'une action de conseil et/ou de formation.

En 2019, une nouvelle application « Accident du Travail » a été livrée, expérimentée et mise en application dans l'agence. Cette application concourt à la collecte de retours d'expérience sur les situations avec AT au niveau national.



2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- Aider les entreprises confrontées à un accident grave ou mortel, un arrêt d'activité, une mise en demeure, une injonction ou un courrier de mise en garde ou à toute situation jugée impérieuse, à gérer ces situations pour leur permettre de se (re)mettre en état de marche et/ou de conformité
- Aider les entreprises qui sont ou ont été dans ces situations, à progresser en prévention et à éviter le renouvellement de telles situations par un accompagnement adapté.

NOTRE CIBLE

- Toutes les entreprises ayant subi un accident grave ou mortel
- Les entreprises qui nous sollicitent pour un conseil ponctuel à la suite d'un arrêt de chantier, d'un courrier de mise en demeure ou intention de PV de la Direccte, d'un courrier d'injonction de la CARSAT

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Les actions 2020 s'inscrivent en continuité de celles de 2018 et 2019 :

- 100 % des entreprises qui le demandent, sont aidées pour sortir de la situation d'urgence ;
- Dans 100% des cas d'AT mortels connus, une aide est proposée et un recueil d'informations sur l'application AT est réalisé ; une analyse AT est effectuée avec les entreprises qui l'acceptent et un accompagnement est systématiquement proposé ;

Nos indicateurs	Nombre de demandes situations d'urgence dont AT Taux d'accompagnement suite à une situation d'urgence Taux d'accompagnement suite à un AT
------------------------	---



► SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES



Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.



2-2.1 Prévention des chutes de hauteur



Après une première période de 4 années dans le cadre du 1^{er} partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTB de l'ensemble des régions.

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Pour rappel, trois cibles et typologies d'entreprise étaient identifiées pour l'année 2019 :

1. Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTB (20 à 49 salariés - 4 codes risques : couverture-bardage charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques).
2. Entreprises de « Charpentes » et « Couverture par éléments » dont :
 - Les **activités de bardage 4391b** dans le métier « couverture par éléments ».
 - Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT.
3. Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UMGCCP (ex : UNCP) sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase.



Par rapport aux entreprises ciblées sur 2019 :

- 100% des entreprises ont été rencontrées pour établir un diagnostic Travaux en Hauteur.
- 35% des entreprises ont engagées un accompagnement suite au diagnostic (Travaux en Hauteur et Chargé de Prévention principalement).

A fin 2019, sur les 405 entreprises de la cible totale « Travaux en Hauteur », nous comptabilisons que :

- 265 entreprises ont été rencontrées dont 225 diagnostiquées
- 83 entreprises ont souhaité un accompagnement suite au diagnostic soit 31% des entreprises rencontrées.

Parmi les autres actions identifiées sur 2019 :

- 41 réunions de promotion organisées par les partenaires ont intégré la thématique des travaux en hauteur dont 7 dédiées.
- un sujet CAP Prévention sur les travaux en hauteur a été animé.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

L'enjeu essentiel de cette action réside dans notre capacité à **infléchir durablement la sinistralité liée aux travaux en hauteur** dans les entreprises.

Riche de l'expérience acquise depuis 2014, nous poursuivons notre démarche d'accompagnement des acteurs de l'entreprise pour améliorer leurs organisations et développer leur culture prévention.

Cette démarche se décline en **trois étapes clés** :

- Former et accompagner le **chef d'entreprise** pour définir et communiquer sa stratégie prévention.
- Former et accompagner **l'encadrement technique et de proximité** dans l'organisation et la mise en œuvre de la prévention sur les chantiers.
- Former et accompagner **des chargés de prévention** pour animer la prévention dans l'entreprise et sur les chantiers.

En complément de ces accompagnements, des ateliers sur des thèmes spécifiques dans le management de la prévention seront proposés :

- Préparation, formalisation et animation des PPSPS et des modes opératoires, avec une attention particulière sur les travaux en hauteur.
- Accueil des nouveaux arrivants et des équipes sur les chantiers.
- Animation de la prévention en entreprise (¼ d'heure sécurité, minutes sécurité, les visites chantiers et Rex, etc...) selon les besoins.



NOTRE CIBLE

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- **Entreprises du cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées par l'OPPBTB** : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- **Entreprises de couverture 20-49 adhérentes à l'UMGCCP** sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- **Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b)**, les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises au niveau national) et 20-49 (528 entreprises au niveau national) ; comprenant notamment :
 - o Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
 - o Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diag initial et final) ;

L'agence va intégrer une nouvelle cible dans son périmètre d'action : 44 façadiers avec un effectif de plus de 20 salariés.

En 2020, ce sont 486 entreprises ciblées « Travaux en hauteur » soit un delta de 81 nouvelles entreprises.

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Animer des ateliers sur le PPSPS, les modes opératoires	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...)
	Animer des réunions d'information organisées par les partenaires	
	Systematiser l'offre FPC dans les accompagnements	Entreprises BTP ciblées Travaux en Hauteur



Mobiliser les entreprises ciblées	Diagnostiquer au moins 1/3 des entreprises non encore diagnostiquées ciblées	Entreprises BTP ciblées Travaux en Hauteur
	Impliquer les partenaires dans la mobilisation des entreprises	Partenaires BTP
Améliorer la performance des entreprises ciblées	Poursuivre l'accompagnement des entreprises qui ont été identifiées comme ayant un potentiel de progrès : -s'appuyer sur l'offre de service - coupler conseil et formation -Systématiser l'adhésion au réseau Cap Prévention	Entreprises BTP ciblées Travaux en Hauteur
	Terminer l'ensemble des accompagnements initiés en 2019	
Mesurer les progrès et capitaliser les retours d'expérience	Formaliser des retours d'expérience entreprises pour valoriser leur performance et leur exemplarité, dont VTT et cas P&P	Entreprises BTP ciblées Travaux en Hauteur
	Valoriser des retours d'expérience lors des temps collectifs et individuels	
	Valoriser les retours d'expérience entreprises auprès de la branche	
Nos indicateurs	Évolution permanente de la note O/T/H des diagnostics (diag TH, prédiags, préchans, ...) Nombre d'entreprises accompagnées (DDP, Contrat d'accompagnement) ; Nombre d'entreprises diagnostiquées (diagnostic initial) Taux d'accompagnement / nombre d'entreprises diagnostiquées ; Nombre de dossiers d'incitation financière validés ; Nombre de participants aux réunions collectives d'information TH ; Nombre de participants aux ateliers « PPSPS, mode opératoire » animés.	



2-2.2 Prévention des risques en travaux hyperbares

Les travaux hyperbares, même s'ils sont réalisés par des entreprises spécialisées, enregistrent assez régulièrement des accidents graves ou mortels.

L'objectif global défini dans le cadre de cette action est donc de :

- Faire baisser la sinistralité réelle ;
- Faire connaître l'OPPBTB aux entreprises hyperbares et à leurs salariés (pour qu'ils aient le réflexe de nous consulter en cas de doute).

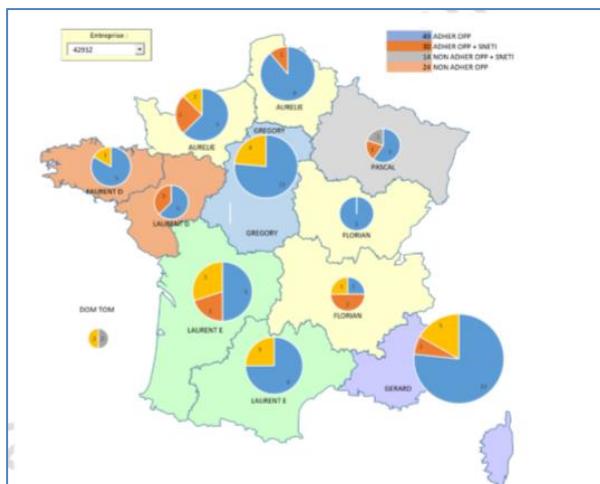
A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Renforcement de la compétence de l'OPPBTB :

o Création d'une équipe (L. Dalibert, A. Obein, F. Lattard, G. Cuquemel, G. Richebois, P. Kaminski, C. Parodi et L. Elias) ;

o Une formation dispensée par l'INPP : information sur les principaux types de travaux, les techniques utilisées, les risques, la législation, les problématiques liées à la profession, l'OP existante (SNETI) et mise en situation par une plongée avec l'équipement d'un plongeur scaphandrier mention A. Les objectifs : étoffer leurs connaissances techniques en matière d'hyperbarie, appréhender les difficultés de l'activité, avoir un socle réglementaire et connaître les enjeux politiques afin d'aborder les entreprises de TSM (Travaux Sous-Marins) en vue d'un accompagnement

o Immersion d'une journée sur un chantier d'une entreprise adhérente au SNETI. Les objectifs : Compléter les connaissances techniques, tester les outils OPPBTB existants pour définir une stratégie d'accompagnement (offre de service) et de mutualisation de nos outils, répondre à la convention signée avec le SNETI et créer un premier partenariat.





o Courrier signé du SNETI et de l'OPPBTP adressé à la direction générale du travail précisant les enjeux et les opportunités d'amélioration de la prévention dans ces métiers.

o 9 réunions avec des entreprises concernées (chiffres à octobre 2019) 110 participants

o Identification et qualification des situations de travail spécifiques au métier en vue du complément de l'outil monDOCunique Plus.

2020 : L'AMBITION NATIONALE ET DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

En 2019, les entreprises doivent progresser de façon suffisante pour réussir l'étape 1 de leur certification (audit au siège de l'entreprise). Elles doivent, courant d'année 2020, continuer leur progression pour atteindre une autonomie dans leur organisation, leur évaluation des risques et la prise en compte des aléas (l'étape 2 de la certification est l'application sur chantier et l'étape 3, l'audit de renouvellement).



Pour ce faire :

- ➔ D'une part, des actions de diagnostic et d'accompagnement seront menées avec les entreprises volontaires et adhérentes en priorité. Le critère d'adhésion pourra être revu au cas par cas (membre SNETI, entreprise des DOM TOM, artisan CAPEB, leaders, etc.).
- ➔ D'autre part les donneurs d'ordre et CSPS seront sensibilisés aux risques et dispositions propres à ces travaux. Une méthode d'identification des donneurs d'ordre est à mettre en œuvre (ainsi que les possibilités de mobilisation de ceux-ci). Un appui de la DGT sera sollicité. Un courrier sera adressé aux entreprises (mention A et B) pour leur demander la liste de leurs donneurs d'ordre.

NOTRE CIBLE

Les entreprises de travaux hyperbares mention A1 prioritairement mais aussi quelques entreprises mention D2 et mention B3 réalisant des interventions. À la condition que celles-ci soient adhérentes à l'OPPBTP, comme les mentions A.



FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Animation du partenariat à destination des entreprises	Poursuivre les réunions d'informations à destination des entreprises, (création d'un Club Hyperbare)	Entreprises BTP ciblées ci-dessus
	Proposer à chaque entreprise la réalisation du document unique	
	Proposer un accompagnement à 100% des entreprises de travaux hyperbares mention A (environ 100 entreprises), adapté à leur niveau de culture prévention	
	Réaliser l'accompagnement des entreprises volontaires (objectif 50%) d'ici fin 2020.	
	Enrichir notre veille au bénéfice de la branche	
Animation du partenariat à destination des CSPS et donneurs d'ordre	Dans le cadre des clubs CSPS, prévoir la présentation des risques et des modalités particulières de prévention sur ces travaux	CSPS / Donneurs d'Ordre
	Réaliser avec les donneurs d'ordres des réunions d'information sur les contraintes et les modalités de passation de marché et les risques associés et sur l'organisation des travaux	
Animation du partenariat à destination des DIRECCTE et CARSAT	Proposer aux unités de contrôle (avec accord de la DGT) et aux Carsat régionales des réunions d'information sur les activités hyperbares et risques associés.	DIRECTE CARSAT
Nos indicateurs	Pourcentage d'entreprises ciblées ayant entamé leur évaluation des risques sur le site de l'OPPBTP ; Nombre d'entreprises accompagnées Nombre de réunions collectives et nombre de participants.	



► SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE



Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créées pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

En Pays de La Loire, ce sont :

- ➔ 268 entreprises de plus de 50 salariés concernés par le passage de CHSCT à CSE, dont 17 de plus de 300 salariés
- ➔ 1740 entreprises de 11 à 49 salariés concernées par la création d'un CSE.

L'année 2019 a été une année de transition avec déjà pour certaines, le passage en CSE/CSSCT. La transposition des CHSCT vers des CSE explique pour partie une baisse de notre activité par rapport à 2018 (94 CHSCT visités). Les causes de cette baisse relative du nombre de participations peuvent être : des invitations moins systématiques par des instances qui identifient moins clairement l'OPPBTP comme un acteur essentiel, une phase de mise en route des CSE qui a pu donner lieu à des réunions centrées sur la création et l'organisation du CSE.

A fin 2019 :

- ➔ 62 entreprises ont bénéficié de la participation d'un conseiller en CHSCT, CSE, CSSCT, dont 27 GBF ou filiales, 5 dans le cadre d'une réunion extraordinaire suite à accident grave ou mortel, 6 issues de la campagne Travaux en Hauteur et 15 identifiées comme leader.



- ➔ Peu de CSE identifiés dans notre base de données. L'actualisation de Dynamics devient une priorité dès cette fin d'année.
- ➔ Un impact en formation relativement faible par rapport au national : seulement 7 entreprises formées dont 2 de plus de 300 salariés.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Promouvoir notre offre de service autour du CSE
- ➔ Être acteur à 100% dans toutes les CSSCT créés ainsi que dans les CSE ou CSSCT d'Eurovia et de Colas et dans les filiales ou entités d'entreprises en diagnostic culture de sécurité (RazelBec, Legendre, Eurovia, Eurovia Filiales spécialisées, ETF, Rabot Dutilleul, NGE Fondations, Spie Batignolles), avec à minima une participation par an.
- ➔ Relayer, en fonction du contexte et de l'activité de l'entreprise, les messages thématiques et les messages prioritaires, tels que la prévention des chutes de hauteur, à l'aide des supports mis à disposition au niveau national.
- ➔ Être en mesure de quantifier et d'évaluer notre cible CSE.

NOTRE CIBLE

L'ensemble des CSE / CSSCT créés en lieu et place des CHSCT. Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet preventionbtp.fr.

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Promouvoir notre offre de service : espace dédié CSE, lettre CSE, formation, guide CSE ...	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...) / Entreprises BTP ciblées
Être acteur dans les CSE / CSSCT	Être acteur à 100% dans toutes les CSE / CSSCT créés en lieu et place des CHSCT	Entreprises BTP ciblées
	Être acteur à 100% dans les CSE ou CSSCT d'Eurovia et de Colas. Concernant Eurovia, il s'agit d'accompagner sur le terrain les membres CSE formés par l'OPPBTP	
	Être acteur à 100% dans les filiales ou entités d'entreprises en diagnostic culture de sécurité	
	Être acteur à 100% dans le CSE du BTP CFA Région	BTP CFA région
Améliorer notre base de connaissance	Participer au baromètre CSE pour évaluer le niveau de maturité du CSE ou de la CSSCT	OPPBTP PdL / Entreprises BTP ciblées
Nos indicateurs	Nombre de participations aux réunions de CSE, CSSCT Nombre de stagiaires formés CSE	



► SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Dans l'agence, nous avons :

- ➔ Animé différents ateliers lors de journées sécurité de grandes entreprises : 12 grandes entreprises, 787 participants
- ➔ Mis à disposition des ressources agence pour poursuivre la démarche en partenariat avec ICSI pour le groupe Legendre
- ➔ Participé à 27 CHSCT/CSE/ CSSCT grandes entreprises
- ➔ Engagé des formations GBF suite à des contrats nationaux ou des contacts locaux : Eurovia, Eiffage Construction, ETPO, Colas CO, Pigeon TP, Ponticelli ...
- ➔ Nommé un référent en charge de suivre les grandes entreprises pour coordonner les actions au niveau régional, assurer le lien avec la Direction des Grandes Entreprises, piloter les actions ICSI en région.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Développer une relation de confiance avec les directions des grandes entreprises et leurs filiales, et rencontrer les Dirigeants au niveau régional.
- ➔ Promouvoir l'offre de service autour de nos 4 facteurs de performance : engagement de la direction, organisation du travail, développement des compétences et dialogue social.



NOTRE CIBLE

- ➔ Les grandes entreprises en partenariat national avec l'OPPBTP et qui ont des filiales dans notre région.
- ➔ Les groupes régionaux identifiés Grandes Entreprises (GE)

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Développer le réseau GE	Promouvoir notre offre de service auprès des directions régionales des GE et leurs filiales pour étudier l'opportunité d'actions de prévention en concertation	Grandes Entreprises BTP
Développer une offre de service axée GE	Mettre des ressources à disposition pour la démarche avec ICSI et mener des diagnostics Culture Sécurité simplifiés	OPPBTP PdL
Accompagner les GE	Être acteur à 100% dans toutes les CSE ou CSSCT des GE et des filiales régionales et entreprises en diagnostic culture de sécurité	Grandes Entreprises BTP
	Cibler nos retours d'expérience (VTT, P&P...)	Grandes Entreprises BTP
	Participer à l'animation de journées sécurité	Grandes Entreprises BTP
Nos indicateurs	Nombre de journées sécurité animées Nombre de participants aux journées sécurité	



► SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

L'objectif de ce sous-programme pour 2020 est essentiellement de déployer le partenariat LCA²/FFB/CNAM/OPPBTP en fonction des dynamiques régionales.

Les autres actions d'accompagnement ou partenariats possibles seront étudiées au coup par coup en fonction de la valeur ajoutée qu'elles présentent, évaluée en collaboration avec la direction du développement. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec la direction du développement.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

La maîtrise d'ouvrage est un levier incontournable pour diminuer les accidents graves et mortels. Dans la région plusieurs formations ont été animées au profit de maîtres d'ouvrage pour développer les compétences des pilotes d'opération.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Formation :

- Poursuivre la proposition de formations spécifiques aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, y compris en lien avec la Carsat dans le cadre des injonctions

Action :

- En cas de sollicitation de maîtres d'ouvrage pour des actions ponctuelles (assistance technique, information, formation), apporter une réponse selon l'offre de service MOA dédiée et les actions ponctuelles d'assistance technique.
- En cas de sollicitation ou d'opportunité de partenariat ou d'accompagnement, l'opportunité de l'action doit être validée avec la Direction du Développement avant tout engagement avec le maître d'ouvrage, de même que l'éventuelle convention.

² LCA les constructeurs Aménageurs



► SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.



A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Le club SPS est en place depuis 4 ans avec 15 à 20 coordonnateurs présents sur chacune des réunions (3 par an). Ce sont les coordonnateurs qui choisissent les thèmes de leurs échanges et qui profitent de ces temps d'échange pour partager leurs expériences, en appui de l'OPPBTP. La Carsat et la Direccte sont associés à ce club.

Les sujets traités en 2019 :

- ➔ CSPS »pour une meilleure reconnaissance de leur mission »



- Les TOP Thèmes Opérationnels Prioritaires (organisation CARSAT)
- L'harmonisation des PPSPS
- L'amiante.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- Poursuivre l'animation du club CSPS.
- 3 réunions sont programmées avec des thèmes identifiés :
 - 06/03/2020 sujet les chantiers de TP
 - 12/06/2020 Le CISSCT
 - 20/11/2020 Chute de hauteur
- Assurer la promotion du club pour augmenter le nombre de participants aux réunions
- Inciter les coordonnateurs SPS à s'inscrire sur le site dédié

NOTRE CIBLE

- Les coordonnateurs SPS salariés ou indépendants

Nos indicateurs	Nombre de rencontres régionales CSPS Nombre de CSPS ayant participé aux rencontres régionales CSPS
-----------------	---



► SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS



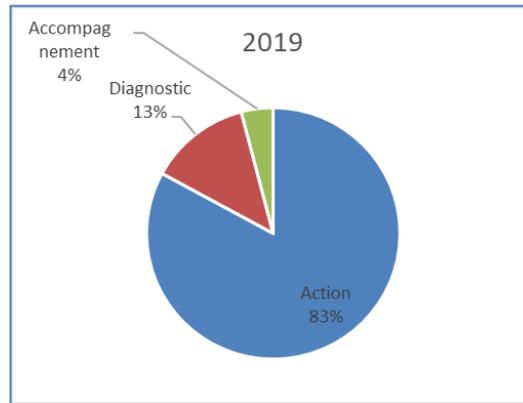
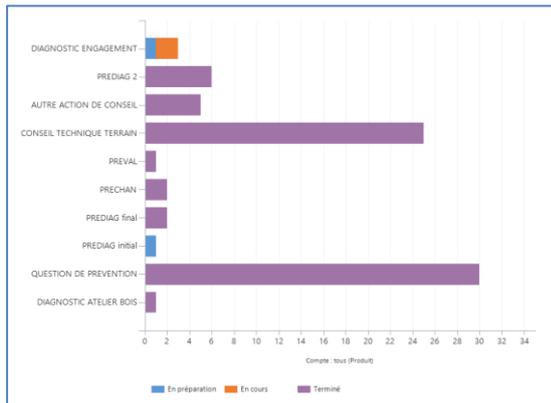
Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

- ➔ Un réseau CAP qui fonctionne : 17 réunions, 149 participants. Pour rappel, le réseau CAP Pays de La Loire, ce sont 181 adhérents.
- ➔ Des parcours Culture Prévention engagés avec des entreprises exemplaires
- ➔ 2 collaboratrices de l'agence formées à la démarche « Accompagnement Chefs Entreprises »
- ➔ Des actions de conseil variées :



2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Poursuivre ou développer des accompagnements d'entreprises qui s'engagent dans un parcours visant à faire évoluer leur niveau de culture prévention (uniquement vers les entreprises ciblées)
- ➔ Valoriser un retour d'expérience pour la branche du BTP (VTT, P&P, ...)
- ➔ Développer la dynamique autour du réseau CAP prévention. En effet celui-ci favorise la collecte de retour d'expérience par le partage de pratiques des entreprises précédemment accompagnées.

NOTRE CIBLE

- ➔ Entreprise exemplaire parmi notre réseau d'entreprises ;
- ➔ Entreprises adhérentes au réseau CAP prévention ou susceptibles d'y adhérer ;
- ➔ Entreprise sollicitant un accompagnement dans le cadre d'un parcours favorisant la culture prévention, bien que n'étant pas dans nos ciblages H2020 (chargé de prévention, encadrement, ...)
- ➔ Entreprise entrant dans le cadre de partenariats (convention nationale SCOP BTP, etc.)

Définition d'une entreprise exemplaire : « Entreprises dont les actions de prévention ont été identifiées comme innovantes et efficaces, et dont les résultats peuvent profiter à la branche ou à convaincre d'autres entreprises. »

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Développer des parcours Culture Prévention	Promouvoir l'offre de service auprès des entreprises exemplaires	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...), Entreprises BTP
	Explorer toutes les opportunités d'élaboration de VTT et de réalisation d'études P&P.	



Poursuivre le développement du réseau CAP	Proposer l'adhésion lors d'un accompagnement afin de mobiliser davantage d'entreprises à chaque réunion, quitte à dédoubler des réunions sur un même secteur	Entreprises BTP
	Recontacter toutes les entreprises accompagnées dans le cadre de notre campagne travaux en hauteur (potentiel captif) pour leur proposer l'adhésion, si ce n'est pas déjà fait	OPPBTP PdL
	Poursuivre la valorisation des correspondants CAP, développer les témoignages d'entreprises, rédaction d'articles, etc...	OPPBTP PdL
	Inviter les entreprises à découvrir le réseau pour leur donner envie de s'inscrire (cooptation)	Entreprises BTP
	S'appuyer sur nos outils de promotion (plaquette, fiche d'inscription, vidéo de témoignages, etc.).	OPPBTP PdL
Nos indicateurs	Nombre d'entreprises accompagnées Taux d'accompagnement de ce sous-programme par rapport à l'ensemble des accompagnements Taux de nouveaux adhérents CAP/nombre d'accompagnements Nombre de réunions CAP Prévention animées Évolution de nombre de participants par réunion	

Afin de marquer les 10 ans du Club Avenir Prévention, l'agence organisera un ou des évènements lors de la session de juin 2020, l'occasion de mettre en avant le Club, les 10 années passées et, de valoriser les participants.



PROGRAMME STRATÉGIQUE
#03

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL



PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBT, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3^{ème} programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.



Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTB.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.



► SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »



Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet www.preventionbtp.fr, en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1300 cas, dont 121 issues de l'agence Pays de La Loire, dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

L'agence Pays de La Loire s'est mobilisée lors de chacune de ses interventions (partenaires et entreprises) pour promouvoir les retours d'expérience de bonnes pratiques : solutions chantier, Prévention & Performance principalement.

La réunion technique d'agence est la plaque tournante pour identifier les veilles techniques terrain exploitables et mutualisables pour la branche et bénéficier d'une montée en compétence des collaborateurs. Des cas P&P sont systématiquement présentés en réunion par les conseillers pour une meilleure connaissance de la base et de l'argumentaire.



Les AT mortels font systématiquement l'objet d'une enquête et analyse AT enregistrées dans notre outil Dynamics 365 et l'application AT. L'analyse des AT graves reste à l'appréciation du pilotage agence selon les opportunités de l'étude technique.

L'agence Pays de La Loire s'est mobilisée sur la contribution à la revue Prévention BTP du 1^{er} semestre.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

- ➔ Poursuivre la mobilisation de l'équipe sur les Veilles Techniques Terrain (VTT) en s'appuyant sur un travail collaboratif et sur nos relations Grandes Entreprises, PME de plus de 20 salariés et club CSPPS.
- ➔ Poursuivre la mobilisation de l'équipe sur la recherche des cas P&P ciblés.
- ➔ Contribuer à une réunion tripartite mensuelle (OPPBT, Carsat, Direccte) pour échanger sur nos actions régionales dont la sinistralité régionale (avoir une meilleure connaissance des AT graves principalement).
- ➔ Développer notre compétence sur l'outil « Questions réponses » pour une meilleure utilisation et l'enrichir des réponses à nos entreprises

NOTRE CIBLE

- ➔ Toutes entreprises développant des bonnes pratiques chantier et/ou atelier
- ➔ Club CSPPS
- ➔ Les jury type Mase Award, EGF BTP ...
- ➔ Les fournisseurs et fabricants

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Les cas Prévention & Performance	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...), Entreprises BTP
	Les Solutions Chantiers	
Assurer une veille	Profiter des réunions CSE / CSSCT pour valoriser leurs retours d'expérience (VTT et cas P&P)	Entreprises BTP
	Profiter des visites de chantier pour valoriser des retours d'expérience (VTT et cas P&P)	Entreprises BTP
	Profiter des concours Prévention BTP pour valoriser des retours d'expérience (VTT et cas P&P)	Entreprises BTP
	Développer des contacts avec des fournisseurs et fabricants pour valoriser leurs retours d'expérience (VTT et cas P&P)	Fournisseurs & fabricants



► SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL



Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvresseurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Au niveau régional, l'agence Pays de la Loire s'est portée volontaire pour participer à l'étude métier des applicateurs de résine avec le Syndicat Français des Métiers de la Résine, et en partenariat avec l'ergonome de l'Amebat auprès de l'entreprise Sol Solutions basée en Loire Atlantique. Faute de chantiers sur le secteur, cette dernière n'a pas pu être honorée.



2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Accompagner la Direction technique sur l'étude « Electriciens » avec l'entreprise La Régionale dont le Chef d'entreprise est Monsieur LAGARDE, membre du CCR.
Créer une dynamique positive dans les organisations professionnelles, les syndicats de métier, entreprises et services de santé en contribuant à la promotion des études métiers en collaboration avec la Direction Technique.

NOTRE CIBLE

- ➔ Entreprise La Régionale
- ➔ L'Amebat
- ➔ Les organisations professionnelles et Unions professionnelles (le SERCE Syndicat des Entreprises de la Transition Energétique et Numérique pour l'étude métier électricité)

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Mener les observations sur l'étude métier « Electriciens », en lien avec la Direction technique	Amebat / Entreprise La Régionale
	Promouvoir les études métiers auprès des OP, SIST, syndicat de métier	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...), Entreprises BTP
Assurer une veille	Assurer une présentation des résultats des études métiers aux collaborateurs de l'agence pour en faciliter la promotion	OPPBTP PdL



► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES



Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTB est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrement en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

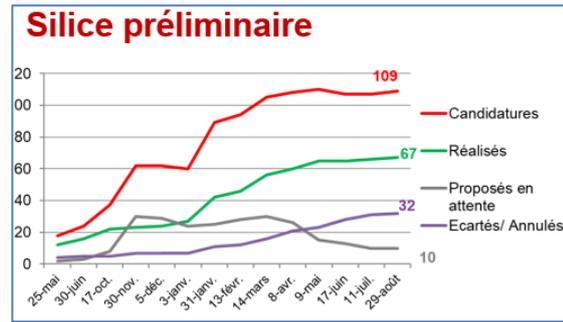
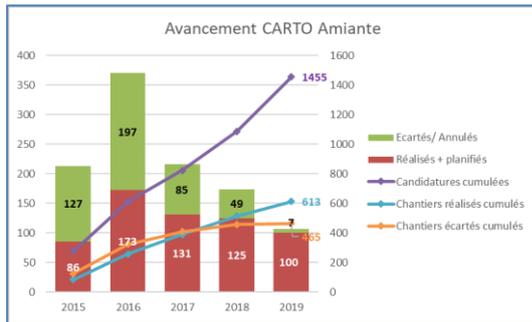
A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

L'agence Pays de la Loire s'est mobilisée afin de promouvoir la campagne de cartographie amiante et silice auprès des OP, SIST et entreprises.

L'agence Pays de La Loire compte deux référents :

➔ un référent « Risque Chimique » qui supervise la campagne Carto Amiante, participe à l'étude « des règles de l'art » (dont le résultat des 15 métiers étudiés sera mis à disposition sous la forme d'une plateforme digitale et de réalité virtuelle en 2020), contribue au déploiement des outils du PRST3 « Amiante » et enfin, assure une veille technique en interface avec la Direction Technique.

➔ Un référent « Risque Silice » qui supervise la campagne Carto Silice, contribue au déploiement des outils du PRST3 « Risque chimique »



Les superviseurs se sont fortement investis sur la campagne Carto : 8 chantiers en 2019. 64 chantiers en Pays de la Loire depuis le lancement de CARTO Amiante.

Nous avons également réalisé 13 formations plomb à destination des opérateurs et encadrements (93 participants).

Enfin, nous continuons d'animer des ateliers Mode Opérateur SS4 en partenariat avec les OP (4 en 2019, 32 participants).

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Nous allons maintenir notre mobilisation sur les risques chimiques, tant sur les appels à projets DT (Carto Amiante, Carto Silice, Règles de l'Art, réseau amiante), qu'avec nos partenaires dans le cadre du PRST3 et des CPOM principalement.

NOTRE CIBLE

➔ Les entreprises exposées au risque plomb, amiante, silice & Nos partenaires

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Promouvoir nos outils et solutions	Poursuivre la promotion des campagne Carto Amiante et Carto Silice, les ateliers SS4 et les formations plomb	Organisations professionnelles et syndicales, SIST, autres acteurs du BTP (CARSAT, DIRECCTE, ASE BTP ...), Entreprises BTP
	Superviser les chantiers Carto et Silice	
	Animer les ateliers SS4	
	Contribuer au PRST3 et CPOM Amiante	
	Participer au réseau amiante	
	Appui de la Direction technique dans le projet des règles de l'Art	OPPBTP PdL

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DIGITALES
AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 pour toute la France.

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.



NB : Préventionbtp-en-direct (« l'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences. Les ressources de l'agence mobilisées concernent 2 collaborateurs à hauteur de 50 jours. 389 tickets prévention sur la région ont été ouverts depuis la création de la plateforme.



PROGRAMME STRATÉGIQUE
#05

FAVORISER UN ORGANISME AGILE ET COMPÉTENT



**HORIZON
2020**
PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°5 : MOYENS INTERNES POUR UN ORGANISME AGILE ET COMPETENT



SP 5.1 : ANIMATION ET SOUTIEN DES CCR

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

Le Conseil du Comité Régional Bretagne Pays De La Loire est entré dans une nouvelle dynamique avec l'arrivée de deux nouveaux directeurs. La convivialité, le professionnalisme et les échanges de pratique sont de mise.

Nous avons également accueilli un nouveau membre : Monsieur QUENTRIC, suppléant CFE-CGC en remplacement de Monsieur MESLE.

Ci-dessous nos interventions dans le cadre de notre programme annuel :

- ➔ Réunion du 26 Mars 2019 > Intervention de Christian ROYER, membre suppléant Capeb et dirigeant de l'entreprise SARL Christian ROYER.
- ➔ Réunion du 25 Juin 2019 > Intervention de Monsieur Arnaud LAUNAY, secrétaire général BTP CFA Bretagne.
- ➔ Séminaire des 24 et 25 Octobre 2019 > Le séminaire a été élargi à la visite de la Basilique Saint Donatien, des ateliers autour de notre offre de service et une intervention sur « les travaux sur cordes ».
- ➔ Réunion du 17 Décembre 2019 > Retour d'expérience suite à l'accompagnement de la SCOP « Elan Bâtisseur » par Guillaume BERTHY, conseiller en prévention OPPBTP Bretagne et Yvon QUILLEVERE, représentant suppléant SCOP BTP



2020 : L'AMBITION NATIONALE ET DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Favoriser et renforcer l'implication du conseil du comité régional Bretagne Pays De La Loire en lien avec les orientations du conseil du comité national et Horizon 2020 :

- ➔ Rendre les réunions de CCR attractives pour faire venir les membres et susciter l'envie de contribuer activement ;
- ➔ Favoriser les échanges et contributions sur des sujets de prévention de fond ;
- ➔ Renforcer le rôle d'ambassadeur et développer le nombre de membres engagés en prévention ;
- ➔ Renforcer et pérenniser l'engagement des partenaires sociaux.

NOTRE CIBLE

- ➔ Les membres et ambassadeurs des CCR
- ➔ Les organisations professionnelles et syndicales

FICHE ACTION AGENCE PAYS DE LA LOIRE

AXES PRIORITAIRES	ACTIONS	ACTEURS
Représentation / Participation du CCR	Inciter les OPS à désigner des mandants sur les postes vacants (Rencontrer les élus de ces organisations pour les sensibiliser sur le sujet et, le cas échéant, leur indiquer des personnes compétentes et motivées par la prévention).	Organisations Professionnelles et Syndicales
	Mobiliser les institutionnels DIRECCTE, CARSAT et Services de santé et leur réserver un temps d'expression, sur un thème libre ou programmé	DIRECCTE CARSAT Service de Santé au Travail
	Promouvoir et valoriser les séminaires d'intégration et d'actualisation des membres	Bureau du CCR
Organisation du CCR	Délocaliser les réunions de CCR dans les OPS ou autres partenaires et prestataires (CFA...)	Bureau du CCR
	Promouvoir le site O drive à chaque CCR	Bureau du CCR
	Accompagner les membres volontaires sur la montée en compétence de leurs actions de promotion de la prévention	Bureau du CCR
	Inviter des membres aux comités de pilotage et réunions de suivi de partenariat	Bureau du CCR
Animation du CCR	Prioriser les témoignages	Bureau du CCR
	Favoriser les temps d'échange	Bureau du CCR
	Identifier avec les membres des sujets à développer en réunion	Bureau du CCR
	Organiser si besoin des visites de sites, avec objectif et méthode et restitution	OPPBTP Pdl Bre



SP 5.2 : EVOLUTION DES COMPETENCES DES COLLABORATEURS

OPPBTP
La prévention BTP

275 bd Marcel Paul
Centre d'affaires Exapôle
Bat D – 1er étage
44821 SAINT HERBLAIN
cedex
Tél : **02.40.49.68.02**
Fax : **02.40.52.19.48**
Email :
paysdelaloire@oppbtp.fr

AGENCE PAYS DE LA LOIRE


Directrice d'agence
Valérie LEROY
valerie.leroy@oppbtp.fr


Adjoint à la directrice d'agence
Christophe MOUREAUX
christophe.moureaux@oppbtp.fr


Coordinatrice de la gestion de la formation
Angélique MARTIN
angelique.martin@oppbtp.fr


Gestionnaire de formation
Maëva GUILLAUD
maeva.guillaud@oppbtp.fr


Formatrice
Chaza KAZARA
chaza.kazara@oppbtp.fr


Assistante de direction
Audrey GUIMARD-LOQUAI
audrey.guimard@oppbtp.fr




Laurent DALIBERT
Ingénieur en prévention


Alain CORNOU
Conseiller en prévention


Pascal GUIBERT
Conseiller en prévention


Julien TRACKOEN
Conseiller en prévention


Hugues GRENON
Conseiller en prévention


Yannick POIRIER
Conseiller en prévention


Vanessa POSTIL
Conseillère en prévention


Elodie VENTHENAT
Conseillère en prévention

Avec la mise en œuvre d'Horizon 2020, le besoin de faire évoluer fortement nos savoir-faire professionnels s'est confirmé. L'objectif du sous-programme est donc de mettre en œuvre les actions nécessaires au développement et à l'évolution des compétences des collaborateurs, de façon à atteindre les objectifs H2020. Ces actions couvrent l'ensemble du champ de la gestion des compétences, depuis le design de l'organisation jusqu'à la formation, en passant par le recrutement et la gestion des mobilités.

A FIN 2019, OU EN SOMMES-NOUS ?

L'agence a recruté 2 nouveaux collaborateurs arrivés fin Juin : Elodie VENTHENAT, Conseillère en Prévention sur le secteur Vendée, Christophe MOUREAUX, Adjoint à la Directrice d'Agence. L'intégration et l'appropriation de notre organisation, de nos modes de fonctionnement, de nos outils, le développement de leurs réseaux se sont organisés en 3 temps :

- La mise en place d'un mentorat en agence
- La participation à un séminaire d'intégration de 4 jours
- Le suivi d'un parcours de formation Hoppteam, qui va se poursuivre sur l'année 2020.

Un programme de formations diplômantes a été ouvert. Une collaboratrice de l'agence, Vanessa POSTIL, en bénéficie. Elle a intégré cette année un mastère « **Management des organisations à risques** » au sein de l'ICSI, en lien avec son investissement GE.



Pour favoriser le développement des compétences des préventeurs opérationnels sur les techniques des différents métiers du BTP, un ensemble de ressources écrites et audiovisuelles sont progressivement mises à disposition, et seront pleinement déployées début 2020.

L'agence a bénéficié d'une formation digitale visant à déployer l'outil « LinkedIn » pour promouvoir nos outils auprès de la branche BTP et se rendre plus visible. D'autres formations ont été organisées : SST, conduite préventive.

Enfin, sur le plan de la formation, la poursuite de l'Université du Conseil est un atout pour la réussite de H2020. Le thème de l'approche positive de la prévention a été retenu.

2020 : L'AMBITION DE L'AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Favoriser et renforcer la montée en compétence des collaborateurs en s'appuyant sur la formation interne, l'université du conseil, les réunions techniques d'agence, la participation d'intervenants internes et externes.





www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com



Preventionbtp



@preventionbtp



PreventionBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCE PAYS DE LA LOIRE

Parc d'Affaires Exapôle

275 boulevard Marcel Paul

44821 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tél : **02.40.49.68.02**

Fax : **02.40.52.19.48**

Email : paysdelaloire@oppbtp.fr

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP